



« Renforcer la prévention et la gestion de crises » dans le cadre d'AP 2022 : De qui se moque-t-on ?

Pour tenter de minimiser l'ampleur de suppression de missions et de moyens se cachant dans la circulaire du 24 juillet 2018 sur l'État territorial après AP 2022, le Premier ministre fait référence à certaines missions qu'il y aurait lieu de renforcer. Parmi celles-ci, figurent la prévention et la gestion des crises. On aimerait presque y croire...**sauf que l'écran de fumées se dissipe bien vite !!** Démonstration...

En effet, les quatre piliers fondant les compétences nécessaires sont aujourd'hui largement fragilisés...et sont appelés à l'être encore plus dans le cadre d'AP 2022 :

L'existence de compétences techniques :

Le retrait de missions à dimension technique du niveau départemental fait peu à peu disparaître les compétences techniques dans les services départementaux au fur et à mesure du départ plus ou moins forcé des agents compétents, également appelés « sachants » dans l'organisation de la gestion de crise.

L'interministérialité telle que mise en œuvre en 2010 a par ailleurs entraîné une coupure infra-départemental des services de l'État DR/DD ainsi qu'un mouvement de banalisation des compétences, y compris dans la chaîne hiérarchique...ce qui risque de s'aggraver en cas de renforcement de la déconcentration de gestion des agents coupés de leurs ministères.

L'existence de moyens humains suffisants en tout temps

Si la diminution des effectifs tend à complexifier la gestion de la compétence, elle a également un impact direct sur la gestion de crise dans la durée.

En effet, la gestion d'une crise conduit à mobiliser un grand nombre d'agents et de cadres en période de crise, soit en cellule de crise soit sur le terrain pour des contrôles techniques préventifs.

Et si la crise dure, une crise de gestion de la ressource humaine mobilisable s'installe dans la crise, sous le double prisme des moyens et des compétences.

Au final, dès qu'une crise s'installe dans la durée, le fonctionnement en mode dégradé en fait de même...

La présence et la connaissance territoriales

En gestion de crise, une réactivité éclairée est nécessaire. Le réseau d'implantations en tout point du département dans des délais très restreints et répondant aux besoins.

Et lorsqu'il faut contrôler en une journée l'état d'une trentaine d'ouvrages "à risques" dans un département en vigilance orange, disposer d'équipes d'interventions au plus près des événements, il faut être réactif et disposer de moyens humains suffisants.

Par ailleurs, en situation de crise, cette décision éclairée se prend avant tout en fonction des impacts possibles, donc de la connaissance des enjeux, des vulnérabilités et des acteurs.

Or, si certaines connaissances peuvent se retrouver dans les bases de données, rien ne remplacera jamais la présence humaine. La chasse aux implantations territoriales des différentes DDI suite aux réductions

drastiques d'effectifs des dernières années ne supprimer les missions de solidarité, c'est se pourra s'interrompre sans arrêt des suppressions d'emplois. Et le regroupement collectivités dans la préparation de la crise, au des derniers « survivants » dans des maisons travers des plans communaux de sauvegarde de l'État ne serait qu'un pis-aller. notamment, là se joue l'essentiel !

L'anticipation

L'interface avec les acteurs territoriaux est précieuse en la matière, l'efficacité de la gestion d'une crise dépendant beaucoup de la gestion des interfaces. De même, réduire les compétences et moyens des services en matière d'aménagement et d'urbanisme, de contrôles alimentaires et sanitaires, c'est se priver d'une capacité à limiter en amont l'exposition

Détruire les implantations territoriales de des personnes et des biens.

l'État à l'échelle infra-départementale et

Les effets des crises, tant humains qu'économiques, ne cesseront alors de croître faute de prévention ! Tout cela pour des économies de bouts de chandelle...

Si le gouvernement veut être crédible dans son affirmation de vouloir renforcer la prévention et la gestion des crises, FO lui livre son cahier des charges :

- ***un moratoire sur les baisses d'effectifs de la chaîne Directions Régionales/Départementales de l'Etat.***
- ***le renforcement de la gestion ministérielle des agents des DDI, garante de l'entretien et du renouvellement des compétences mobilisables.***
- ***le maintien/renforcement des missions de partenariat avec les collectivités, aucunement des doublons mais fruit d'un jeu gagnant/gagnant.***
- ***l'arrêt de la fermeture d'implantations infra-départementales des DDI.***
- ***le redéploiement de missions et compétences techniques au plus près du territoire, mobilisables en anticipation et gestion de crise.***
- ***le renforcement des effectifs dédiés à la gestion des crises.***
- ***le maintien du rattachement des Unités Départementales aux DREAL, gage de réactivité et de pertinence d'intervention en situation de crise liée au risque industriel.***
- ***l'arrêt des projets de fermeture d'implantations de Météo-France, réduisant la capacité d'alerte auprès des collectivités et des services de l'État.***
- ***le maintien des Directions Inter-départementales des Routes dans le giron des services déconcentrés du MTES, et le rétablissement des lieux de gestion transversale des crises routières suite à la suppression des CRICR.***

***Pour un État qui sera encore là
quand on l'appellera à l'aide***

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris